

Image not found or type unknown



une lettre bizarre que j'ai reçu

Par **pascale08**, le **03/06/2009** à **17:30**

j'ai reçu une lettre de maître benton piercy mireille au sujet de finaref il n'y a pas de signature ni de cachet du huissier il me réclame 439.87 je suis au rmi comment je dois payer sa que je dois faire merci de répondre moi au revoir

Par **geogeo du 35**, le **03/06/2009** à **18:39**

Bonjour,
SURTOUT NE PAYER RIEN. UN HUISSIER NE PEUT VOUS FAIRE UNE ASSIGNATION QUE SUITE A UN JUGEMENT. VOUS N'AVEZ RIEN A CRAINDRE.
SI CETTE SOCIÉTÉ DE RECOURS PERSISTE A VOUS RELANÇANT, ALLEZ CONSULTER UNE ASSOCIATION DE CONSOMMATEURS (UFC-QUE CHOISIR, c'est la meilleure) ou déposez plainte à la Gendarmerie ou au Tribunal d'Instance de votre Ville (ou Région)
Cordialement

Par **pascale08**, le **03/06/2009** à **18:40**

merci de votre réponse

Par **Hugo**, le **03/06/2009** à **19:15**

Bonjour,

Pour de plus amples informations et conseils juridiques, je vous conseille de visiter mon site Internet à l'adresse suivante: www.lacombe-avocat.com

Cordialement.

Maître Hugo LACOMBE

Par **brabrara**, le **03/06/2009** à **21:10**

Bonjour,

Geogeo, ne rien payer, tout est relatif... Cela dépend essentiellement de la situation, cette somme qui vous est réclamée, pascalle08, est-elle effectivement due ? Dans l'affirmative, je vous conseille vivement de prendre contact avec l'huissier de justice, avant qu'une procédure ne soit mise en place, vous économiserez ainsi les frais de procédure qui seront à votre charge, et pourrez tenter d'obtenir un échéancier.

Si, à votre sens, la créance n'est pas due, ou bien vous n'en avez jamais entendu parler, faire la sourde oreille ne vous mènera à rien, tenter de comprendre ce qu'il se passe.

La politique de l'autruche n'a jamais aidé personne.

Par **pascalle08**, le **04/06/2009** à **06:01**

je doit 489 euros et mettre a lodre de" letude benton piercy moi la lettre est pas signe en bas et pas de cachet de huissier sa qui me semble drole